

Dossier

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE CAP SUR LA SOUVERAINETÉ

LES SIGNAUX FORTS DE L'ÉCONOMIE

Situation économique ivoirienne 2023
et prévisions 2024

DEVELOPPEMENT ET PROJETS

Analyse des titres publics ivoirien
au premier trimestre 2024

LUCARNE

Libre-échange / Afreximbank
*Au coeur du système panafricain
de paiement et de règlement*

VIE D'ENTREPRISE

Promotion de l'excellence

- *Les meilleurs agents de la DGE
célébrés*
- *Des décorations dans l'ordre
du mérite national*

ACTUALITÉS INSTITUTIONNELLES

Financement du PND 2021-2025
*Nialé KABA présente les opportunités
d'investissement aux Japonais*



Financement du secteur privé
La SFI veut doubler ses opérations en Côte d'Ivoire



Directeur de Publication

Dr. SAIN Oguié
Directeur Général de l'Économie

Directeur de Rédaction / Rédacteur en Chef

Mme CROLEY Colette
Sous-directeur de la Communication et de la Documentation

Comité de rédaction

BROH Guy Joel
ZADI Ange
KOUAME Pierre
ANOH Kouao
KOFFI Béatrice

Collaboration

KOFFI Siméon, Conseiller Technique du DGE

Infographie

Stéphane KOUAKOU
Ghislain Sémahé MINNAIN
Ephrem KOUASSI

Photos

Stéphane KOUAKOU
Ghislain Sémahé MINNAIN
Ephrem KOUASSI

Email

dgecom@dge.gouv.ci

Site web

www.dge.gouv.ci

Contacts

27 20 33 59 98 - 27 20 20 09 09

Situation géographique

Abidjan - Plateau, Imm.SCIAM, 6^e étage

EDITORIAL

- ✦ **Dr SAIN Oguié, Directeur Général de l'Économie** **04**
Pour une souveraineté alimentaire durable

LES SIGNAUX FORTS DE L'ÉCONOMIE

- ✦ **Situation économique ivoirienne en 2023 et prévisions 2024** **05**

DOSSIER

- ✦ **Sécurité alimentaire : cap sur la souveraineté** **09**

ACTUALITÉS INSTITUTIONNELLES

- ✦ **Développement durable en Afrique** : l'UNFPA salue les efforts de la Côte d'Ivoire **14**
- ✦ **Financement du secteur privé** : la Société Financière Internationale veut doubler ses opérations en Côte d'Ivoire **14**
- ✦ **Promotion des ODD** : Madame Nialé KABA fait visiter une plantation de cacao à la Reine Mathilde de la Belgique **15**
- ✦ **Financement du PND 2021-2025** : Nialé KABA présente les opportunités d'investissement aux Japonais **16**
- ✦ **Recensement Général des Entreprises et Etablissements de Côte d'Ivoire (RGEECI)** : L'opération lancée **16**

ÉCHOS ÉCO

- ✦ **Port d'Abidjan** : le fret en hausse de 21% en 2023 **17**
- ✦ **Côte d'Ivoire** : cacao, or et pétrole, moteurs de l'excédent commercial en 2023 **17**
- ✦ **Côte d'Ivoire** : Plus de 1000 milliards de FCFA d'investissements privés agréés en 2023 **17**

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE

- ✦ **Cadres de collaboration** : Facteurs de développement du secteur privé en Côte d'Ivoire **18**
- ✦ **Situation économique et financière de la Côte d'Ivoire à fin décembre 2023**: Le taux de croissance du PIB est attendu à 6,5% en 2023 contre 6,2% en 2022 **20**

DÉVELOPPEMENT ET PROJETS

- ✦ **Analyse du marché des titres publics de la côte d'ivoire** : 1^{er} trimestre 2024 **21**

LUCARNE

- ✦ **Libre-échange / Afreximbank** : Plongée dans le système panafricain de paiement et de règlement **23**

DROIT ET ÉCONOMIE

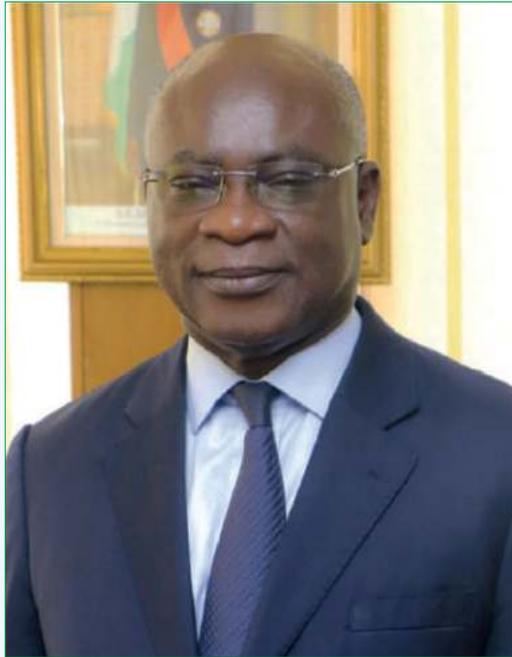
- ✦ **Régulation économique dans un système libéral** : Sens et justifications **26**

VIE D'ENTREPRISE

- ✦ **Les meilleurs agents de la DGE célébrés** **29**
- ✦ **Des décorations dans l'ordre du mérite national** **30**

Pour une souveraineté alimentaire durable

Face aux défis persistants et aux crises économiques mondiales, la Côte d'Ivoire se trouve à un carrefour crucial pour garantir sa sécurité alimentaire et sa souveraineté face aux turbulences extérieures et intérieures. Alors que les répercussions de la crise sanitaire mondiale de la COVID-19 se font encore sentir et que la guerre russo-ukrainienne a exacerbé les tensions sur les marchés mondiaux des céréales et de l'énergie, le Gouvernement ivoirien a entrepris de renforcer ses actions en vue de garantir au pays une souveraineté alimentaire.



Malgré ces efforts louables, des défis subsistent. Les infrastructures de transport et de conservation restent insuffisantes, et des lacunes persistantes dans la gouvernance et le financement entravent le plein potentiel du secteur agricole. Pour relever ces défis, le Gouvernement intensifie ses efforts pour développer les chaînes de valeur agricoles locales, stimuler l'investissement privé et promouvoir l'emploi des jeunes dans le secteur agricole.

À travers des initiatives audacieuses telles que le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR), la Côte d'Ivoire s'est engagée à accroître sa production alimentaire, réduire sa dépendance aux importations et promouvoir la transformation locale des produits agricoles. Des projets emblématiques comme le Projet de Pôle agro-industriel dans la région du Bélier (2PAI-Bélier) et le Programme Stratégique de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSTACI) illustrent l'engagement résolu du Gouvernement à moderniser et diversifier son secteur agricole.

En réponse aux crises récentes, telles que la pandémie de la COVID-19 et la guerre russo-ukrainienne, le Gouvernement a pris des mesures proactives pour atténuer les effets néfastes sur les populations ivoiriennes. Des fonds de soutien ont été mis en place pour maintenir les emplois et garantir l'accès à l'alimentation, tandis que des programmes spécifiques comme le Programme d'urgence de soutien aux filières agricoles d'exportation et au secteur des productions alimentaires impactés (PURGA) ont été déployés pour stabiliser les marchés intérieurs.

Pour améliorer ce tableau, la Côte d'Ivoire est déterminée à consolider ses acquis et à relever de nouveaux défis pour assurer la sécurité alimentaire de sa population et promouvoir le développement durable. En encourageant l'innovation, en renforçant les partenariats public-privé et en investissant dans la formation des jeunes, la Côte d'Ivoire aspire à devenir un modèle de prospérité économique et de sécurité alimentaire en Afrique.

Dans cette quête incessante pour un avenir meilleur, l'Etat compte sur le soutien et l'engagement de tous les acteurs, nationaux et internationaux, pour transformer les défis en opportunités et réaliser pleinement le potentiel agricole de la nation.

A côté de ce sujet préoccupant la nation ivoirienne, ce numéro du JDGE vous propose dans ses colonnes habituelles, les rubriques qui vous présentent une vue synoptique des activités économiques et financières nationales et internationales et de la vie des agents de la Direction Générale de l'Economie.

Bonne lecture !

Dr SAIN Oguié
Directeur Général de l'Economie

L'évolution récente de l'économie ivoirienne est caractérisée par une résilience face aux conséquences des chocs négatifs enregistrés au niveau international et sous-régional, à savoir la pandémie de la Covid-19 en 2020, la guerre en Ukraine à partir de février 2022 et la persistance de la crise sécuritaire dans les pays sahéliens qui induit des menaces terroristes dans le Nord du pays. Les estimations de croissance économique de l'année 2023 font ressortir une évolution positive de l'activité économique et le rythme de progression devrait s'accroître en 2024.



Les estimations de croissance économique de l'année 2023 font ressortir une évolution positive de l'activité économique et le rythme de progression

Estimations de croissance économiques en 2023

En 2023, l'activité économique a évolué dans un environnement international marqué par plusieurs facteurs, à savoir (i) l'inflation persistante, malgré des détentes enregistrées dans les principales économies, (ii) les conséquences à long terme de la pandémie de la Covid-19, (iii) les effets de la guerre en Ukraine qui continuent d'induire des pressions inflationnistes, (iv) le resserrement des conditions financières par les principales banques centrales, avec comme conséquence des difficultés de refinancement sur les marchés financiers dans un contexte de hausse des dépenses pour faire face aux chocs, (v) les phénomènes météorologiques extrêmes et (vii) la fragmentation géoéconomique persistante. Ces facteurs défavorables ont induit une décélération de l'activité économique. Cependant, le PIB réel mondial s'est accru de 3,1%, selon la mise à jour des Perspectives de l'Economie Mondiale publiée en janvier 2024 par le Fonds Monétaire International, bénéficiant d'une demande résiliente. Cette progression est en deçà des taux de croissance de 3,5% et 6,2% enregistrés respectivement en 2022 et 2021. En outre, elle est modérée car en dessous de la croissance moyenne de 3,8% enregistrée sur la période 2000-2019.

En dépit du contexte sous-régional et international difficile en 2023, l'activité économique nationale a bénéficié (i) du maintien de la stabilité socio-politique et sécuritaire, (ii) de la poursuite de l'exécution du Plan National de Développement (PND 2021-2025) et de la mise en œuvre de réformes pour maintenir la solidité du cadre macroéconomique, (iii) de l'accélération et la finalisation des infrastructures prévues pour l'accueil

de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) en janvier et février 2024, et (iv) d'une amélioration des termes de l'échange de 20,7%.

Les tensions inflationnistes ont persisté mais le taux d'inflation s'est atténué grâce au maintien de l'orientation restrictive de la politique monétaire et à la mise en œuvre de mesures de lutte contre la cherté de la vie.

Au niveau social, le Gouvernement a démarré la mise en œuvre du Programme Jeunesse du Gouvernement (PJ-Gouv) qui couvre la période 2023-2025 et a poursuivi la mise en œuvre de son Programme Social (PS-Gouv) portant sur la période 2022-2024, en vue de continuer à améliorer les conditions de vie des populations. Sur le plan sécuritaire, les actions ont été intensifiées dans la lutte contre le terrorisme.

En outre, la Côte d'Ivoire a conclu, avec le FMI, un Programme Économique et Financier (PEF) d'un montant de 3,5 milliards de dollars, soit 2 601,6 millions de DTS, qui est mis en œuvre sur une période de 40 mois à compter de juin 2023.

Par ailleurs, l'économie ivoirienne a enregistré un gain de compétitivité en moyenne sur l'année 2023. En effet, le Taux de Change Effectif Réel (TCER) a baissé de 2,8%, comparativement à 2022, sous l'effet ciseau d'une appréciation du Taux de change Effectif Nominal (TCEN) de 3,3% et d'un repli du différentiel des prix de 5,9%.

L'indice du climat des affaires produit par la BCEAO est ressorti à 101,7 en moyenne en 2023, au-dessus de sa tendance de long terme. Ce niveau traduit le maintien de la confiance des chefs d'entreprises en l'économie ivoirienne.

Dans ce contexte, le PIB réel a progressé de 6,5% en

2023 contre 6,2% en 2022.

Au niveau de l'offre, cette hausse du PIB a été portée par le dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire, tandis que le secteur primaire s'est contracté.

Le secteur primaire a connu une baisse de 4,1%, après une hausse de 4,3% en 2022, en relation avec la régression de l'agriculture d'exportation (-11,8%), en dépit de la croissance significative de l'agriculture vivrière (+8,5%). L'agriculture d'exportation a pâti de la diminution des productions de cacao (-22,7%), de café (-50,6%) et de coton graine (-49,9%), tandis que les productions des autres spéculations ont progressé.

Le fléchissement des productions du binôme café-cacao est lié (i) aux conditions climatiques défavorables, (ii) aux facteurs agronomiques, notamment le repos végétatif observés en 2022, (iii) à la cherté des engrais limitant leur application dû à la guerre en Ukraine, (iv) aux mesures prises par le Gouvernement pour rationaliser l'exploitation des ressources forestières et préserver le couvert végétal du pays, surtout (v) à l'arrêt de distribution des semences améliorées dans le cadre de la mesure de limitation de la production cacaoyère à deux millions de tonnes.

La contraction de la production de coton-graine a résulté de l'invasion du bassin cotonnier, en 2022, par des insectes ravageurs appelés « jassides ». Ces insectes ont décimé des plantations entières, affectant ainsi la campagne cotonnière 2022-2023 qui couvre la période allant de décembre 2022 à mai 2023.

Concernant l'agriculture vivrière, sa croissance a découlé de la hausse des différentes productions notamment les tubercules et bananes plantains (+6,5%), les céréales (+13,1%) et d'autres produits comme l'aubergine (+22,1%) et le gombo (+138,7%).

Le secteur secondaire a progressé de 10,3% en 2023, après un accroissement de 8,1% en 2022. Cette embellie est en lien avec la vitalité de l'ensemble de ses composantes que sont les BTP (+8,6%), l'énergie (+19,8%), les industries agroalimentaires (+7,6%), les autres industries manufacturières (+7,6%), l'extraction minière (+7,5%) et les produits pétroliers (+20,0%).

Les activités du BTP ont bénéficié du démarrage et de l'accélération de certains grands projets d'infrastructures prévus, notamment : (i) la construction de l'autoroute reliant les villes de Bassam et d'Assinie, (ii) la construction de huit nouveaux échangeurs à Abidjan, (iii) la construction de la deuxième phase de l'échangeur de l'Amitié ivoiro-japonaise, (iv) l'aménagement de l'autoroute Y4 de contournement de la ville d'Abidjan, (v) la construction du 4ème pont d'Abidjan reliant

les communes de Yopougon et d'Attécoubé, (vi) la construction de la tour F de la cité administrative du Plateau, (vii) les travaux de renforcement de la côtière, (viii) les travaux d'aménagement et de bitumage de plusieurs routes et à l'achèvement d'autres projets notamment (ix) l'ensemble des stades et des infrastructures devant abriter la CAN, (x) le 5ème pont d'Abidjan reliant les communes de Cocody et du Plateau et (xi) la section Tiébissou – Bouaké de l'autoroute du Nord.

L'accélération de la branche « énergie » a résulté de l'accroissement aussi bien des capacités au niveau de l'offre que de la demande d'électricité. Il s'est agi du côté de l'offre de la mise en service de la première phase de la centrale solaire de Boundiali d'une capacité de 37,5 mégawatt et de l'amélioration de la sécurité d'exploitation du système électrique qui a atténué les pertes. Quant à la demande d'électricité, elle a bénéficié notamment de (i) l'alimentation des zones rurales en électricité, (ii) l'amélioration de la qualité de la fourniture de l'électricité (Réduction du Temps Moyen de Coupure et de l'Energie Non Distribuée), et (iii) l'accompagnement du développement des Zones industrielles de la Côte d'Ivoire.

La croissance de l'extraction minière a découlé notamment, de l'évolution favorable des productions de pétrole brut (+15,6%), d'or (+4,4%), de nickel (+34,8%), de manganèse (+26,4%), en dépit de la baisse de la production de diamant (-60,9%).

Le secteur tertiaire est ressorti en accroissement de 8,4% en 2023 contre une hausse de 6,3% en 2022, grâce à la vigueur des transports (+9,3%), des télécommunications (+8,7%), du commerce (+7,4%) et des autres services (+8,6%). Cette dynamique a été induite principalement par la bonne tenue du secteur secondaire.

En outre, la bonne performance des télécommunications a été en relation avec la poursuite des investissements réalisés afin d'améliorer la couverture du pays, le déploiement de la fibre optique et la digitalisation de l'économie.

L'activité de transport a bénéficié de l'évolution favorable de toutes ses composantes hormis le transport ferroviaire qui a enregistré un repli du trafic de marchandises. Le transport ferroviaire est limité, d'une part, par l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et du matériel d'exploitation, et d'autre part, par la crise sociopolitique et sécuritaire au Burkina Faso qui perturbe les échanges.

Le commerce a continué de tirer avantage de la

normalisation progressive des échanges au niveau international en relation notamment avec la levée de certaines mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19, principalement la fin de politique « zéro Covid-19 » en Chine

Le secteur non marchand a cru de 4,7% après 8,8% en 2022, en raison des effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions sont ressortis en hausse de 8,0% contre 1,7% l'année précédente, grâce aux différentes réformes d'administration et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique.

Du côté de la demande, la croissance a été tirée principalement par les progressions des investissements (+9,3%) et de la consommation finale (+4,5%).

Le taux d'investissement a été porté à 25,5% du PIB contre 25,2% en 2022. La consolidation des investissements est soutenue par les projets du secteur privé notamment dans les secteurs des mines, des hydrocarbures, de la manufacture et de l'énergie.

La hausse de la consommation finale est en lien avec l'affermissement de la consommation publique (+3,5%) et de la consommation des ménages (+4,7%) qui ont bénéficié de la hausse des revenus et de la création d'emplois aussi bien dans le secteur privé que public.

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services se sont affichées en accroissement de 8,4%, après +58,3% en 2022, sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

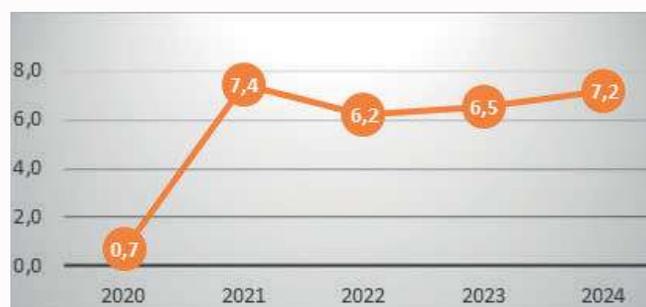
Les exportations de biens et services sont ressorties en augmentation de 2,5%, après une hausse de 47,9% l'année précédente, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

S'agissant des prix à la consommation, le taux d'inflation s'est situé à 4,4%, en recul par rapport au taux de 5,2% enregistré en 2022, mais, au-delà du seuil communautaire de maximum 3%, en lien avec le renchérissement des produits énergétiques au niveau intérieur et des produits alimentaires. Les prix des produits énergétiques ont été affectés d'une part, par la suppression des subventions effectuées en 2022 sur les produits pétroliers pour atténuer l'impact de l'envolée des prix du pétrole brut sur l'inflation et d'autre part, par le relèvement du prix de l'électricité pour les industriels, intervenu dans seconde moitié de l'année 2023.

Prévisions économiques pour l'année 2024

En 2024, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre

du PND 2021-2025, à travers le renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance, le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique, la réalisation de la diversification et de la transformation structurelle de l'économie et l'accélération des réformes structurelles et sectorielles. Il s'agira également d'assurer la maîtrise de l'inflation, la bonne tenue des finances publiques et la soutenabilité de la dette publique. De même, le secteur primaire bénéficiera d'une normalisation des conditions climatiques. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel est prévu à 7,2%.



Source : MEPD/DGE, INS

Du côté de l'offre, la croissance serait soutenue par l'ensemble des secteurs à savoir les secteurs primaire (+8,3%), secondaire (+6,6%) et tertiaire (+7,3%). Ce dynamisme découlerait, au niveau du secteur primaire, de la normalisation des conditions climatiques et des retombées des investissements visant la maîtrise de l'eau, la hausse de la production, et l'amélioration de la conservation ainsi que de la commercialisation.

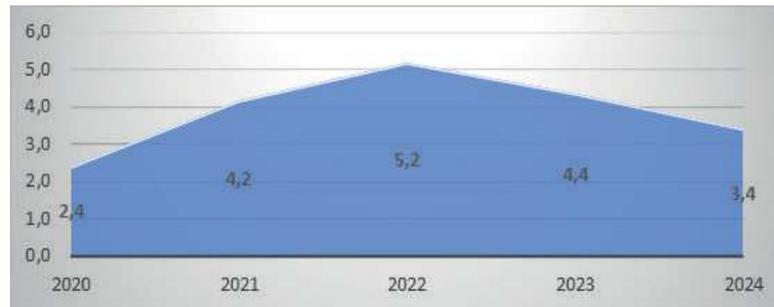
Au niveau du secteur secondaire, il résulterait de l'augmentation des capacités de production ainsi que de la croissance de la demande de produits manufacturés et de première transformation. Le secteur tertiaire bénéficierait, quant à lui, des performances enregistrées au niveau des secteurs primaire et secondaire.

Le secteur non marchand et les droits et taxes seraient respectivement en accroissement de 5,4% et de 8,3%, en lien avec le dynamisme de l'activité économique.

Du côté de la demande, la consommation finale (+4,4%), les investissements (+14,3%), les exportations (+8,8%) soutiendraient l'activité économique. Le taux d'investissement se consoliderait pour atteindre 26,8%. Les besoins de cette activité devraient induire une croissance des importations de 6,9%.

S'agissant du taux d'inflation, il se situerait à 3,4%, en lien avec le renchérissement des produits énergétiques au niveau international et des produits alimentaires au niveau local.

Graphique 2 : Inflation (IHPC) moyenne annuelle (en %)



Source : MEPD/DGE, INS

Tableau 1 : Evolution des quelques productions des secteur primaires et secondaire

Libellés	2022 (Prov.)	2023 (Est.)	2024 (Prév.)
Productions agriculture d'exportation (milliers de tonnes)			
Café	94,9	46,9	80,0
Cacao	2 358,8	1 822,3	2 000,0
Bananes	488,2	513,3	534,7
Ananas	72,9	76,6	81,9
coton graine	471,7	236,2	404,7
Huile de palme	541,5	613,9	631,7
Sucre	189,8	193,6	197,5
Caoutchouc	1 332,6	1 624,8	1 754,8
Anacarde	1 028,2	1 225,9	1 250,0
Productions agriculture vivrière (milliers de tonnes)			
Bananes plantains	2 109,3	2 246,4	2 392,4
Manioc	6 804,1	7 246,4	7 717,4
Ignames	7 786,1	8 292,2	8 831,2
Maïs	1 199,3	1 277,3	1 360,3
Mil	70,1	70,6	75,1
Riz, Paddy	1 703,5	2 011,5	2 112,1
Aubergine	88,1	107,6	114,5
Gombo	76,7	183,1	195,0
Productions minières			
Pétrole (milliers de barils)	9 300,6	10 752,2	13 708,6
<i>Barils/jour</i>	25 481,0	29 458,1	37 557,7
Gaz (millions de mètre cube)	2 556,1	2 607,0	2 486,7
Or (en kilogramme)	48 317,0	50 452,8	52 000,0
Manganèse (tonnes)	929 705,4	1 175 300,0	1 292 830,0
Diamant (carats)	3 968,9	1 553,7	3 500,0
Nickel (milliers de tonnes)	1 840,8	2 480,5	2 728,6
Bauxite (milliers de tonnes)	55,0	200,0	220,0
Production de produits pétroliers (Kt)	4 347,0	4 891,0	4 829,6
Production d'électricité (GWH)			
Production d'électricité	12 147,7	13 344,8	14 992,1

Source : MEPD/DGE, MEMINADERPV, MMPE

Tableau 2 : Evolution des Principaux indicateurs macroéconomiques

Libellés	2022 (Prov.)	2023 (Est.)	2024 (Prév.)
PIB annuel total en valeurs (milliards de F CFA)	43 771,2	47 790,9	52 391,3
Variation annuelle du PIB (%)	8,4	9,2	9,6
PIB par habitant à prix courant (milliers de FCFA)	1 448,8	1 539,3	1 642,5
PIB par habitant à prix courant (dollars US)	2 327,5	2 537,9	2 700,0
PIB en francs constants 2015 (milliards FCFA)	39 952,2	42 563,5	45 618,1
Croissance réelle du PIB (%)	6,2	6,5	7,2
PIB/hab à prix constant 2015 (milliers de FCFA)	1 322,4	1 370,9	1 430,2
Formation Brute de Capital Fixe (FBCF (milliards de F CFA))	11 027,0	12 173,7	14 057,9
Taux d'investissement (%)	25,2	25,5	26,8
Public	7,2	6,8	7,5
Privé	18,0	18,7	19,3
Inflation (IHPC) moyenne annuelle (%)	5,2	4,4	3,4

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE Cap sur la souveraineté



Ph. DR

La Côte d'Ivoire dispose d'importantes ressources, tant naturelles qu'humaines, pour répondre aux besoins de ses populations en matière de souveraineté alimentaire.

Juillet 2023, New Dehli (premier exportateur mondial de riz avec 40% des parts de marché), à travers son Ministère de la Consommation et de l'Alimentation, interdit l'exportation de riz blanc non-basmati « avec effet immédiat » afin de garantir un approvisionnement adéquat au bénéfice de ses consommateurs locaux à un moment où les prix des denrées sur le marché intérieur étaient en hausse.

La décision a provoqué une panique sur les marchés internationaux. La Côte d'Ivoire, important consommateur avec un besoin estimé à deux millions de tonnes par an, n'a pas échappé à cette situation qui a entraîné une hausse du coût du riz dans la foulée dont une bonne partie de sa consommation relève de l'importation. Le pays ne couvre, en effet, à peu près que pour 1,2 million de tonnes de ses besoins grâce à sa production intérieure.

Face à l'urgence, le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Monsieur **Souleymane DIARRASSOUBA**, rencontre le groupement des

« La Côte d'Ivoire a un stock disponible de riz qui permet de couvrir plusieurs mois en termes de consommation. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Il n'y a pas de pénurie de riz en Côte d'Ivoire. »

importateurs de riz le 8 septembre 2023, dans ses bureaux, à Abidjan. « De concert avec les opérateurs, nous travaillons pour que les prix que nous avons arrêtés ensemble puissent être appliqués sur le terrain au profit des consommateurs. Nous travaillons également à ce que ces augmentations soient contenues pour ne pas impacter significativement le pouvoir d'achat de nos populations », déclarait le Ministre au sortir de cette rencontre. Avant de rassurer : « La Côte d'Ivoire a un stock disponible de riz qui permet de couvrir plusieurs mois en termes de consommation. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Il n'y a pas de pénurie de riz en Côte d'Ivoire ».

Depuis plusieurs années, la Côte d'Ivoire a inscrit au rang de ses priorités la question de la souveraineté alimentaire afin de garantir à sa population (environ 29,3 millions d'habitants, RGPH 2021) un accès de qualité aux aliments, à moindre coût et surtout disponibles à tout moment.

Amélioration et disponibilité de la production alimentaire

Les actions d'amélioration de la production et de l'accès aux aliments du Gouvernement reposent, en grande partie, sur le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA). La première génération de cette initiative (PNIA I), conduite sur la période 2012-2017, pour un coût de 2 040 milliards de FCFA, a été marquée par un taux moyen de croissance annuelle des productions de 8%, induisant un taux de croissance de 10% dans le secteur agricole, 14% de croissance moyenne des revenus des producteurs agricoles, la baisse de l'insécurité alimentaire (de 12% en 2009 à 10% en 2018) avec la disparition totale de l'insécurité

alimentaire sévère en Côte d'Ivoire et la création d'emplois dans le secteur. Ainsi, sur un objectif de 2,4 millions d'emplois, l'on enregistre un taux de réalisation de 90% de 2012 à 2017 soit 1,9 million d'emplois créés à fin 2017.

Invité de l'émission « *Les Salons de Radio Côte d'Ivoire* », le 24 novembre 2019, alors Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, **KOBENAN KOUASSI ADJOUANI** (actuel Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions vivrières) satisfait, déclarait que la mise en œuvre du PNIA I a permis la relance de l'agriculture et contribué à la rendre plus performante et compétitive, comme l'atteste la hausse des productions agricoles. Les productions cumulées des cultures pérennes, en effet, sont passées de 4,6 millions de tonnes en 2012 à 7,3 millions de tonnes en 2018. Et la production vivrière, de 11 millions de tonnes en 2011 à 18 millions en 2018.

La seconde génération du PNIA (PNIA II, estimé à 12 000 milliards de FCFA), quant à lui, porte sur la période 2018-2025 et ambitionne de consolider les acquis du PNIA I. Le PNIA II prend en compte l'accès aux services financiers et bancaires des petits producteurs, des projets prioritaires de plateforme de commercialisation des fruits et légumes et de la Bourse des matières premières agricoles, sans oublier la transformation locale des produits agricoles et la logistique de commercialisation appropriée dans les zones de production.

Dans le cadre du PNIA II, lequel vise ainsi à développer une agriculture plus compétitive et créatrice de revenus équitablement partagés, la stratégie repose sur la mise en place

des agropoles dans différentes régions du pays en fonction de leurs spécificités agricoles.

Ainsi, le Projet de Pôle agro-industriel dans la région du Bélier (2PAI-Bélier), première agropole opérationnelle sur les neuf prévues sur l'ensemble du territoire, a été lancé en octobre 2018. Son coût est estimé à 80 milliards de FCFA.

L'agropole du Nord, dont le montant global est de 167,4 milliards FCFA, a été lancé en juillet 2022 à Sinématiali (région du Poro). Le projet cible les filières riz, maïs, mangue, anacarde, karité ainsi que les produits animaux et halieutiques. Il prévoit notamment l'installation d'un hub central viabilisé (voiries et réseaux divers, électricité avec de l'énergie verte et un éclairage solaire, assainissement, guichet unique, recyclage des déchets...) pour accueillir les grandes unités industrielles et les services connexes (logistique, services).

Le PNIA II joue un rôle essentiel dans la résilience de l'agriculture ivoirienne face aux chocs. Avec ce programme, des résultats tangibles ont déjà été atteints, dont l'augmentation du volume des productions agricoles. En 2022, les cultures céréalières ont progressé de 3,5%, les tubercules et bananes plantains de 4,8% par rapport à 2021 (Ministère de l'Agriculture, 2023).

La question de la souveraineté alimentaire préoccupe tellement les autorités au point où elle s'est invitée au 6e Salon International de l'Agriculture et des Ressources Animales d'Abidjan (SARA) en septembre et octobre 2023 avec pour thème central : « *L'agriculture africaine face aux défis des chocs internes et externes : Quelles innovations structurelles pour améliorer les secteurs agricoles et*

garantir la souveraineté alimentaire de nos pays ? ».

Dans le cadre du budget 2024 de l'Etat, c'est une enveloppe de 327,31 milliards de FCFA qui a été allouée au Ministère d'Etat, ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Productions vivrières (311,1 milliards de FCFA) et ainsi qu'à celui des Ressources Animales et Halieutiques (16, 21 milliards de FCFA) pour accompagner la politique agricole, animale et halieutique en Côte d'Ivoire. Le volet « productions et sécurité alimentaire » de 117,76 milliards de FCFA, met un accent sur l'amélioration de l'accès aux semences certifiées et intrants homologués, le renforcement du potentiel de production des produits d'exportation, la dynamisation des productions alimentaires végétales, le renforcement des capacités d'analyse-qualité et de contrôle, ainsi que la dynamisation des programmes de la recherche agricole, selon le Ministre d'Etat **KOBENAN KOUASSI ADJOUANI**.

En Côte d'Ivoire, la sécurité alimentaire repose sur une large gamme de produits vivriers locaux, qui forment la base des plats traditionnels (attiéké, foutou, toh, etc.) : tubercules (manioc, igname, patates douces), bananes plantains et céréales (maïs, mil, riz...) notamment. Pour tous ces produits, le pays dispose de stocks de sécurité qui permettent de limiter les ruptures d'approvisionnement en cas d'aléas. À l'heure actuelle, les données gouvernementales indiquent, pour les tubercules et les bananes, une disponibilité de trois à six mois, selon le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD). Pour ce qui est du mil, du maïs et du riz

local, la situation est plus délicate. Les stocks n'offrent qu'un seul mois de disponibilité et les réserves de riz importé ne couvriront qu'environ quatre mois de consommation.

Des structures comme l'Agence Nationale d'Appui au Développement

Rural (ANADER), le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), la Société Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T), l'Autorité de Régulation du Système de Récépissés

d'Entreposage (ARRE), le Conseil National de Lutte contre la Vie Chère (CNVLC), l'Agence pour le Développement de la Filière Riz (ADERIZ) etc., accompagnent cette politique publique de souveraineté alimentaire.

Disponibilité de la protéine animale

Pour couvrir les besoins en ressources animales et halieutiques, le pays s'est doté, d'une Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA). Sa mise en œuvre est d'autant plus pertinente que l'approvisionnement du territoire en protéine animale est fortement perturbé, ces dernières années, par l'instabilité politique et l'accentuation du terrorisme dans le Sahel, principale région d'approvisionnement de la Côte d'Ivoire.

le PSTACI contribuera à renforcer la sécurité alimentaire, à réduire significativement la dépendance aux importations et à atteindre l'autosuffisance alimentaire dans le domaine de l'aquaculture.

Le secteur des ressources animales et halieutiques est sous-exploité en dépit de ses atouts et constitue, selon le ministre des Ressources Animales et Halieutiques, SIDI TIÉMOKO TOURÉ, cité par *fratmat.info*, une réelle opportunité d'investissement. L'objectif de production de viande affiché à l'horizon 2026 est de 130 mille tonnes de viande de volaille, 42 219 tonnes de viande bovine,

d'investissement pour le secteur privé. En effet, le chiffre d'affaires prévisionnel correspondant aux besoins est de 194 milliards de FCFA pour la production d'intrants et 304 milliards de FCFA pour la production d'élevages avicoles, la transformation d'abattoirs et la conservation de chambres froides », soutient le représentant du Gouvernement. Cette sortie intervient dans un contexte où la production nationale en viande couvre seulement 44% des besoins (bovin, ovin, caprin et volaille), 19% en lait et 16% en protéines halieutiques.



Ph. DR

L'implémentation du Programme Stratégique de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSTACI), qui est un des programmes de la PONADEPA, lancé en 2022, avec la création de station piscicole (station piscicole de la Loka), devrait favoriser la production d'environ 500 mille tonnes de poissons à l'horizon 2030. Avec une chaîne de valeur estimée à près de 825 milliards de FCFA,

25 000 tonnes de viande ovine et 25 000 tonnes de viande de porcs, correspondant à un chiffre d'affaires cumulé de 268 milliards de FCFA.

Pour atteindre ces objectifs, poursuit le ministre, il s'agira de produire 101 millions de poussins de chair, 374 mille tonnes d'aliments et 101 millions de kits vétérinaires. « Ces besoins peuvent être perçus comme des opportunités

La Côte d'Ivoire, selon la Direction Générale des Douanes, citée par le site d'informations, Sikafinance, en 2023, a importé, pour couvrir ses besoins, 726 258 tonnes de poissons frais pour une valeur estimée à 507 milliards de FCFA. Pour la viande et les abats comestibles, ce sont 189 539 tonnes qui ont été importées pour une enveloppe de 99 milliards de FCFA.

Qualité des aliments

Parallèlement à l'augmentation de la production, des actions d'amélioration de la qualité des aliments mis à la disposition des populations sont menées par l'Etat. Ainsi, la Côte d'Ivoire est engagée dans l'enrichissement obligatoire des aliments de grande consommation, depuis de nombreuses années, comme stratégie majeure dans la lutte contre les carences en micronutriments. Ont été enrichis le sel en iode, l'huile végétale en

vitamine A et la farine de blé tendre en fer et acide folique.

Un cadre réglementaire et normatif a été mis en place et le coût additionnel est supporté par le secteur privé et l'Etat à travers l'exonération d'intrants et du matériel de fortification. Pour poursuivre dans cette dynamique d'enrichissement des aliments, une stratégie nationale d'enrichissement du riz a même été adoptée. En dépit

des difficultés liées au financement pour les activités d'amélioration de la nutrition, les efforts du Gouvernement ont permis de faire passer de 12,8% en 2015 à 10,8% en 2018 la prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, avec la disparition quasi-totale de l'insécurité alimentaire sévère en Côte d'Ivoire (Ministère de l'Agriculture 2019).

Défi de l'autosuffisance en riz

Depuis 2012, le Gouvernement s'est doté d'une Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) pour relancer la filière. Cette stratégie, révisée, s'étend à présent sur la période 2020-2030 et vise à assurer l'autosuffisance en riz de bonne qualité avant 2025, de faire de la Côte d'Ivoire l'un des plus gros exportateurs africains de riz à l'horizon 2030. Jusqu'en 1976, le pays était autosuffisant en riz ; un lointain souvenir aujourd'hui. « ...nous pouvons le redevenir », reste confiant Monsieur **YACOUBA DEMBELE**, le Directeur Général de l'Agence pour le Développement de la Filière Riz (ADERIZ) qui se confie à le monde.fr. Cette ambition est réaliste pour un pays qui dispose d'une bonne pluviométrie, d'importantes terres arables ainsi que de la main-d'œuvre. La filière revendique près de 800 000 riziculteurs.

Pour l'**ADERIZ**, le pays ne couvre que 55% de ses besoins estimés à deux millions de tonnes (soit 81 Kg per capita). La facture des importations, quant à elle, demeure élevée : environ plus de 440 milliards de FCFA, selon les douanes ivoiriennes, alors que le riz



La Côte d'Ivoire, à travers son ministère en charge de l'Agriculture, représenté par son ministre d'Etat, M. **KOBENAN Kouassi Adjoumani** (à gauche), soutient régulièrement les riziculteurs.

se positionne actuellement comme l'une des denrées les plus prisées en Côte d'Ivoire.

En une décennie, la production nationale a doublé avant de stagner. Grâce à la SNDR, la production de riz blanchi était attendue à 1,4 million de tonnes en 2023 et serait en hausse de 27% par rapport au stock produit en 2022. Cette performance est le fruit d'importants investissements réalisés dans la filière. Ces investissements portent notamment sur la réalisation d'aménagements hydroagricoles, la promotion de la petite motorisation

et de l'implantation d'unités de transformation du riz.

À la Journée de diffusion des comptes extérieurs 2022 de la Côte d'Ivoire qui a eu lieu à l'agence principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), à Abidjan, à la mi-février 2024, la politique de riz en Côte d'Ivoire, qui intéresse de plus en plus, a même fait l'objet d'une communication. « Politique d'autosuffisance en riz de la Côte d'Ivoire : état de mise en œuvre et perspectives à court terme », tel était le thème présenté par l'ADERIZ.

Entretien des routes et Pertes post-récoltes



Chaque année, l'Etat investit d'importantes ressources dans l'entretien des routes en vue de faciliter le transport des produits agricoles.

En vue de faciliter l'accès des populations aux produits alimentaires, l'Etat ivoirien met en œuvre un Programme de réhabilitation et d'entretien des routes en terres et des pistes rurales, avec une cible annuelle de 40 000 Km. Outre, la facilitation de la circulation des personnes, ces infrastructures concourent à faciliter le transport des produits agricoles des zones de production, en particulier rurales, vers les zones de consommation.

Cette approche permet, en partie, de réduire ou lutter contre les

Pertes Post-Récoltes (PPR) qui sont des pertes enregistrées entre la récolte et le moment où le produit parvient à l'acheteur. Comme le révèle le Ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, **KOBENAN KOUASSI ADJOU MANI**, cité par *fratmat*. info, la Côte d'Ivoire enregistre en moyenne 40 % de pertes post-récoltes annuellement. Des pertes qui sont évaluées à plusieurs milliards de FCFA. Plusieurs facteurs (endogènes et exogènes) expliquent ce phénomène. Selon

le Ministre d'Etat, ces pertes peuvent survenir au cours des opérations de récoltes. Notamment l'insuffisance d'infrastructures de transport, de conditionnement, de stockage, l'emploi de mauvaise technique, dont la cueillette avant la maturité physiologique, les productions insuffisamment traitées après la récolte et rarement bien conditionnées.

En plus de l'entretien des routes et des Pertes Post-Récoltes, des efforts en matière de mécanisation sont continuellement faits par les autorités en vue de réduire la pénibilité du travail et d'accroître la productivité en milieu rural. A l'occasion du Salon International de l'Agriculture et des Ressources Animales d'Abidjan (SARA), en novembre 2019, le Président de la République, SEM **Alassane OUATTARA**, procédait à une remise de 54 machines agricoles aux représentants de coopératives.

Facture des importations

Au moment où les Etats cherchent à faire des économies ou des bénéfices, le coût des importations de certains produits alimentaires (poissons, riz, blé tendre, boissons, viandes et abats comestibles, fruits et légumes, produits laitiers, sucre et sucrerie, préparation de légumes, etc.) de la Côte d'Ivoire, exposée à des chocs externes, avoisinait, en 2023, les 1590 milliards de FCFA, selon les médias dont *Sikafinance*. L'Etat s'attèle donc à réduire cette situation à travers d'importants projets : le Programme National d'Investissement Agricole

(PNIA 1 2012-2017 et PNIA 2 2018-2025) estimé à 16040 milliards FCFA, la Politique Nationale de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA 2022-2026), la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR2020-2030) pour relancer la filière rizicole en sont quelques exemples.

Malgré des ressources naturelles abondantes, des terres arables et une importante main-d'œuvre, selon le groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD),

l'accroissement de la demande de nourriture et les changements d'habitudes de consommation sur le continent (un marché de plus de 1,2 milliard d'habitants) entraînent une hausse rapide des importations nettes de produits alimentaires, qui devraient passer de 35 milliards de dollars US en 2015 à plus de 110 milliards de dollars US d'ici à 2025. Cette tendance ne pourrait être inversée que par une augmentation de la production africaine.

**SERVICE DE LA COMMUNICATION
ET DE LA DOCUMENTATION**



DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE L'UNFPA salue les efforts de la Côte d'Ivoire



Ph. DR

La Ministre de l'Économie, du Plan et du Développement représentait le Gouvernement Ivoirien.

« Accélération des progrès du plan stratégique 2022-2025 en Afrique de l'Ouest et du Centre ». Ce thème a été au cœur de la réunion annuelle des représentants résidents du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) en Afrique de l'Ouest et du Centre. Lors de la cérémonie d'ouverture, qui s'est déroulée à Abidjan, au Radisson Blu, et présidée par la Ministre de l'Économie, du Plan et du Développement, **Nialé KABA**, le Directeur Régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'UNFPA, le Dr **Sennen HOUNSTON**, a salué les efforts de la Côte d'Ivoire dans plusieurs domaines.

«L'UNFPA reconnaît et apprécie les mesures

vigoureuses prises par la Côte d'Ivoire en faveur de la jeunesse, notamment l'adoption de la Stratégie de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes 2021-2025, les réformes institutionnelles ayant conduit à la création de l'Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG), ainsi que la réduction du taux de mortalité maternelle de 614 à 385 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes entre 2012 et 2021 », a énuméré le Dr **Sennen HOUNSTON**.

De son côté, la Ministre de l'Économie, du Plan et du Développement, au nom du Gouvernement ivoirien, a souligné les avancées économiques du pays.

« Malgré un contexte mondial difficile, marqué par les effets négatifs des crises entre la Russie et l'Ukraine, et entre Israël et le Hamas, l'économie ivoirienne maintient sa dynamique de croissance avec un taux annuel de 6,7% en 2022 et une projection de plus de 7% par an pour la période 2023 - 2025. L'économie ivoirienne demeure résiliente malgré les effets persistants de la pandémie de la Covid-19, avec des signes de transformation structurelle marquée par une amélioration de la transformation locale des matières premières et la diversification des exportations », a précisé **Nialé KABA**."

SCD / DGE / MEPD

FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

la Société Financière Internationale veut doubler ses opérations en Côte d'Ivoire

Le lundi 18 mars 2024, la Ministre de l'Économie, du Plan et du Développement, **Nialé KABA**, a accueilli une délégation de la Société Financière Internationale (SFI), dirigée par son vice-président pour l'Afrique, Sérgio PIMENTA, dans son cabinet situé à l'Immeuble Sciam au Plateau. Lors de cette réunion, M. **Pimenta** a réitéré l'engagement de son institution à soutenir le développement du secteur privé, la croissance économique et la création d'emplois en Côte d'Ivoire. De son côté, la Ministre de l'Économie, du Plan et du Développement a souligné les actions prioritaires de son département,



Madame **Nialé KABA** (centre) a reçu en audience une délégation de la SFI, filiale du groupe de la Banque mondiale.

notamment le Plan National de Développement (PND) 2021-2025, principalement financé par le secteur privé, avec lequel la Société Financière Internationale est un partenaire stratégique. « Nous avons un PND qui accorde une grande importance au secteur privé. La SFI, qui soutient la Côte d'Ivoire depuis des décennies, est parfaitement en phase avec le PND et soutient des secteurs stratégiques ayant un fort impact sur notre économie », a déclaré Madame **Nialé KABA**.

SCD / DGE / MEPD

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES Madame Nialé KABA célèbre les femmes du groupe AGL

L'édiction 2024 de la Journée Internationale des Droits des Femmes (JIF) a eu un goût particulier pour l'Amicale des Femmes du Groupe Africa Global Logistics (AGL). En effet les femmes de cette amicale ont été célébrées par la ministre de l'Economie, du Plan et du Développement, **Nialé KABA**, le 8 mars 2024, à Latrille Événements sis à Cocody Les Deux-Plateaux. En tant que marraine, elle a souligné que « cette journée du 08 mars nous donne certes l'occasion de célébrer les progrès enregistrés, mais aussi et surtout, de nous rappeler que de nombreux défis résiduels nous attendent, pour atteindre une véritable égalité de genre. En réalité, en matière de droits humains, le principal défi persistant, qui traverse tous les continents, demeure



Marraine de la cérémonie, Madame Nialé KABA, a exhorté ses filleules à célébrer la force, la résilience et la détermination des femmes.

Ph. DR

l'égalité des sexes ».

Madame **Nialé KABA**, selon ses services, a surtout invité ses filleules à célébrer la force, la résilience et la détermination des femmes du monde entier, dans leur combat pour l'avènement d'un monde plus juste, plus inclusif et plus égalitaire.

« J'émets le vœu que chaque femme prenne conscience que son engagement à tous les niveaux et quel que soit

son rang social, n'est plus une option, mais bel et bien une composante clé de ce projet de développement harmonieux cher à tous », a souhaité la Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement.

SCD / DGE / MEPD

PROMOTION DES ODD Madame Nialé KABA fait visiter une plantation de cacao à la Reine Mathilde de la Belgique

Dans le cadre de la promotion des Objectifs de Développement Durable dans le secteur du cacao, la Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement, **Nialé KABA**, a fait visiter une plantation de cacao à Sa Majesté la Reine **Mathilde** de Belgique, en visite de travail en Côte d'Ivoire, le mercredi 06 mars 2024.

« Cette visite va permettre à la Reine de s'assurer que les efforts de la Côte d'Ivoire pour adresser les questions du secteur du cacao sont réelles. Elle va s'adresser aux acteurs qui auront l'opportunité de lui expliquer l'encadrement que l'Etat apporte aux cacaoculteurs pour faire en sorte que le travail des enfants soit endigué et également faire en sorte que le cacao ne déforeste plus », a expliqué la Ministre en charge de l'Economie, du Plan et du Développement.

Présente en Côte d'Ivoire en sa qualité de défenseur des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, Sa Majesté la Reine **Mathilde** de la Belgique a, au cours de cette visite, pu toucher du doigt les réalités des producteurs et les efforts du gouvernement ivoirien



La Reine, en compagnie de Madame Nialé KABA, a touché du doigt les réalités des producteurs dans la région de la Nawa (Sud-Ouest).

Ph. DR

pour la promotion d'un cacao durable. A savoir un cacao produit et acheté dans le cadre d'un système qui vise à offrir des conditions de vie décentes aux producteurs de cacao et à leurs familles, promeut l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci et protège la biodiversité, et s'efforce de mettre en place une chaîne de valeur du cacao économiquement viable et transparente, à la fois pour les générations actuelles et futures.

SCD / DGE / MEPD

FINANCEMENT DU PND 2021-2025 Nialé KABA présente les opportunités d'investissement aux entreprises japonaises

Le 4 mai dernier à Abidjan, l'heure était à la publication du rapport annuel sur l'évaluation des risques d'investissement en Côte d'Ivoire intitulé « **Conférences Risque Pays Côte d'Ivoire** » de l'agence de notation financière Bloomfield.

Evaluée sur une échelle de 10, la Côte d'Ivoire a obtenu la note de 6,2 comme en 2022. Selon le PDG de Bloomfield Investment Corporation, Monsieur **Stanislas ZÉZÉ**, ce score maintient le pays dans la catégorie des pays à risque faible, donc favorable à l'investissement. Les critères qui ont prévalu à cette note sont liés aux questions macro-économiques, au climat des affaires, aux finances publiques, à la solidité du système financier et à la stabilité socio-politique. Le stock de la dette est de 52%, indique le rapport ; tout en soulignant que la Côte d'Ivoire n'est pas surendettée. « *Je me réjouis finalement que le Risque Pays de la Côte d'Ivoire ait été maintenu à un niveau faible. Ce qui montre que malgré le contexte qui prévaut à l'international et au niveau sous-régional également, les efforts continus du Gouvernement nous ont permis de rester dans la*



Les opérateurs économiques ont suivi avec beaucoup d'intérêt les travaux.

catégorie des risques faibles. Nous sommes en ligne avec ce que vous avez fait comme constat », a fait remarquer le Ministre, comme le rapporte ses services.

En se prononçant sur la situation socio-politique et notamment les prochaines élections locales en septembre 2023, il a rassuré que ces joutes se tiendront dans un climat apaisé. Il a saisi l'occasion pour inviter les investisseurs à garder confiance en la Côte d'Ivoire, un pays qui continue d'avancer sous le leadership du Président de la République, S.E.M. **Alassane OUATTARA**.

DGE-SCD

RECENSEMENT GÉNÉRAL DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS DE CÔTE D'IVOIRE L'opération lancée

Le Gouvernement ivoirien à travers le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement a procédé, le jeudi 22 février 2024, à San Pedro, à la cérémonie officielle de lancement du Recensement Général des Entreprises et Etablissements de Côte d'Ivoire (RGEECI), en présence des autorités locales et des acteurs concernés.

Selon Madame **Nialé KABA**, « *l'objectif de ce recensement est de permettre au pays, d'une part, de disposer d'une banque de données économiques et financières actualisées et exhaustives sur les entreprises et établissements des secteurs formel et informel, et d'autre part, de mettre en place un Système d'Information Géographique (SIG) sur les entreprises* ».

A terme, les résultats du RGEE-CI permettront au pays de disposer d'une structure détaillée et complète du secteur privé et d'identifier les difficultés des entreprises en vue de mieux orienter les politiques de promotion et de création d'emplois. Aussi favoriseront-ils la planification des investissements au niveau des différents secteurs d'activités et des zones



Le projet est porté par le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement.

géographiques, ainsi que l'orientation de la réalisation d'infrastructures économiques (routes, ponts, électricité, eau, zones industrielles, etc.) pour développer les activités économiques au niveau local.

Financée par la Banque mondiale, via le Projet pour l'Harmonisation et l'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHAS), cette opération sera menée pendant neuf mois par 3000 agents recenseurs de l'Institut National de la Statistique de Côte d'Ivoire (INS-CI).

SCD / DGE / MEPD

● Le port d'Abidjan accueille le plus gros porte-conteneurs de son histoire

Selon l'*agenceecofin*, le terminal à conteneurs 2 du Port Autonome d'Abidjan a récemment accueilli le MAERSK EDIRNE, le plus long porte-conteneurs jamais reçu sur les installations de la plateforme. Le navire de 366 mètres de long a accosté en Côte d'Ivoire dans le cadre du lancement du nouveau service FEW3 par MAERSK, pour rallier directement Abidjan à partir du continent asiatique. Le passage de ce géant des mers a été rendu possible par les travaux de redimensionnement et d'approfondissement de la passe d'entrée du canal de Vridi, et surtout de la construction du terminal à conteneurs 2. Cela marque un nouveau tournant dans la réalisation de l'ambition de l'Autorité portuaire, qui veut faire du port d'Abidjan le principal hub de transbordement dans la région Afrique de l'Ouest.

● Port d'Abidjan : le fret en hausse de 21% en 2023

34,8 millions de tonnes de marchandises ont été manutentionnées au port autonome d'Abidjan au cours de l'année 2023, rapporte l'*agenceecofin*. Les chiffres dévoilés récemment par le Directeur Général, Monsieur HIEN Sié indiquent une progression de 21% en comparaison aux 28,6 millions de tonnes de 2022. Les volumes destinés au marché national étaient de 27,7 millions de tonnes, contre 25,2 millions de tonnes en 2022, soit une hausse de 10%. Par contre, le trafic transit à destination au Niger, Mali et Burkina Faso, a connu une baisse d'environ 6% du fait des restrictions de commerce avec ses pays sous sanction de la CEDEAO. Les volumes transbordés sont quant à eux passés de 378 000 tonnes à quatre millions de tonnes.

● Côte d'Ivoire : cacao, or et pétrole, moteurs de l'excédent commercial en 2023

En 2023, les principaux produits exportés par la Côte d'Ivoire sont le cacao et ses transformations, les produits pétroliers, l'or brut et le caoutchouc naturel, concentrant 70,1% du total des exportations. La balance commerciale du pays a enregistré un excédent de 850 milliards FCFA (1,4 milliard \$) en 2023, marquant ainsi une nette progression par rapport au déficit de 866 milliards FCFA en 2022, apprend-on d'un rapport des douanes ivoiriennes. Selon le document, les exportations ont connu une croissance significative, atteignant 12 301 milliards FCFA en 2023 par rapport aux 9 204 milliards FCFA de l'année précédente. Parallèlement, soutient l'*agenceecofin*, les importations ont également augmenté, passant de 10 070 milliards FCFA à 11 451 milliards FCFA sur la période sous revue.

● Voici les cinq plus fortes monnaies d'Afrique

Les données de Google Finance et Forbes Currency Converter reprises par *Business Insider* donnent une idée de la variation du taux de change des différentes monnaies africaines vis-à-vis du dollar Us, principale devise de facturation et première devise de réserves de changes des banques centrales. Parmi les monnaies les plus fortes du continent, en tenant compte de l'argument du taux de change vis-à-vis du dollar, figurent le dinar tunisien, le dinar libyen, le dirham marocain, le cedi ghanéen, la roupie seychelloise, le pulabotswanais... Enfin, il faut souligner que la livre égyptienne et le naira nigérian, qui figuraient parmi les monnaies les plus fortes d'Afrique, ne font plus partie de cette catégorie à cause de leurs nombreuses dévaluations au cours de ces deux dernières années.

● Côte d'Ivoire : Plus de 1000 milliards de FCFA d'investissements privés agréés en 2023

La Côte d'Ivoire reste une destination attractive pour les investissements avec la mobilisation de plus de 1000 milliards de FCFA d'investissements privés agréés et plus de 25.000 entreprises créées en 2023, a annoncé le 22 février la Directrice Générale du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), Madame Solange AMICHIA, citée par *lecourrier.vn*. Le secteur des services avec un taux de 86% reste prépondérant dans les investissements, suivi de l'industrie (12%) et du secteur agricole qui enregistre 1% d'entreprises créées en 2023. Les secteurs concernés par les investissements sont l'industrie (52,2%), les services (46,9%) et le secteur agricole (0,9%). Madame Solange AMICHIA, les investissements sont certes en progression comparativement à 2022, mais en deçà des objectifs prévus dans le Plan National de Développement (PND) avec une projection de mobilisation d'investissements de 1263 milliards de FCFA pour 2023.

● Côte d'Ivoire : la filière de l'ananas en difficulté

En Côte d'Ivoire, la filière ananas traverse une période difficile rapporte *lanouvelletribune.info*. D'après l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les exportations d'ananas s'élèvent à près de 23 000 tonnes en 2023. Cela représente une baisse de 27 % par rapport à l'année précédente. Or l'exportation est le principal débouché, puisque 70 % de la production locale est vouée à être exportée, essentiellement en Europe. Cette diminution traduit des problèmes structurels de cette filière, qui peine à se projeter sur la prochaine saison. Pour la FAO, la baisse de la pluviométrie a eu un impact sur les zones de production d'ananas.

DGE-SCD

CADRES DE COLLABORATION

Facteurs de développement du secteur privé en Côte d'Ivoire

Les cadres de collaboration jouent un rôle crucial dans le renforcement et l'expansion du secteur privé en Côte d'Ivoire. À un moment crucial de son développement, le secteur privé ivoirien cherche à promouvoir l'innovation, la compétitivité et la croissance durable. Dans ce contexte, les partenariats stratégiques émergent comme des catalyseurs incontournables, propulsant le secteur privé vers de nouveaux horizons. Que ce soit par des collaborations entre entreprises, avec le gouvernement, ou au sein de clusters d'innovation, ces cadres offrent une multitude d'opportunités pour surmonter les défis et saisir les opportunités de l'économie globale.

Facettes de ces collaborations

En Côte d'Ivoire, divers cadres de collaboration entre le secteur public et privé ont été mis en place afin de permettre le développement et la promotion du secteur privé. Ce sont entre autres :

Le Comité de Concertation État Secteur Privé (CCESP) : Il joue un rôle crucial dans le renforcement de la collaboration entre le gouvernement et le secteur privé, essentiel pour la redynamisation de ce dernier. Il sert de plateforme privilégiée pour le dialogue entre les acteurs gouvernementaux et les représentants du secteur privé. Ce dialogue vise à identifier et à résoudre les problèmes rencontrés par le secteur privé, à améliorer l'environnement des affaires et à promouvoir une croissance économique durable.

Le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) : Il agit comme un facilitateur pour les investisseurs en simplifiant les procédures administratives. Il offre un guichet unique où les investisseurs peuvent obtenir toutes les informations nécessaires et accomplir les formalités requises pour lancer et développer leurs activités en Côte d'Ivoire.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) : Elle offre une gamme de services destinés à soutenir les entreprises dans leur développement. Cela inclut des conseils en gestion, en marketing, en finance, ainsi que des formations professionnelles pour renforcer les capacités des entrepreneurs et des employés. Elle



Les diverses collaborations sont le résultat de plusieurs réformes initiées par le gouvernement, notamment celles concernant le cadre de gouvernance de l'investissement privé, l'environnement des affaires, le soutien aux PME et la mobilisation des capitaux privés nationaux et étrangers.

propose également des informations et des orientations sur les opportunités de marché, tant au niveau local qu'international.

La Côte d'Ivoire PME : Sa mission principale est de soutenir le développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME), qui constituent l'épine dorsale de l'économie de notre pays. Elle travaille également à faciliter l'accès aux financements en mettant en relation les entrepreneurs avec des sources de financement adaptées, comme des prêts bancaires, des Fonds de Garantie. La Côte d'Ivoire PME organise des foires, des rencontres B2B et participe à des événements internationaux pour promouvoir les PME ivoiriennes et leur ouvrir de nouvelles opportunités de marché.

Les Partenariats Public-Privé (PPP) : Les PPP ont été un moteur clé dans le développement des infrastructures critiques, telles que les routes, les ponts, et les services publics. En partageant les risques et les ressources, ces partenariats ont permis la réalisation de projets d'envergure qui auraient été difficiles à financer et à gérer par le seul secteur public.

Quelques résultats observés au niveau des Cadres de Collaboration

Ces diverses collaborations sont le résultat de plusieurs réformes initiées par le gouvernement, notamment celles concernant le cadre de gouvernance de l'investissement privé, l'environnement des affaires, le soutien aux PME et la mobilisation des capitaux privés nationaux et étrangers. De nombreuses réformes importantes ont été réalisées, visant notamment à simplifier les procédures administratives, à réduire de manière significative les lourdeurs administratives, à accroître l'efficacité et la réactivité de l'administration publique, à promouvoir la transparence et la sécurisation de la propriété foncière, ainsi qu'à renforcer le cadre juridique et réglementaire des affaires.

Au nombre des réformes, on peut citer entre autres :

Le nouveau code des investissements révisé et adopté en 2018 ; la mise en place d'un guichet unique pour la création d'entreprises réduisant significativement le délai de constitution ; la dématérialisation des procédures à travers la mise en place d'un portail unique des services à l'investisseur ; la création du tribunal de commerce d'Abidjan.

Au niveau fiscal, pour améliorer la gouvernance du secteur, le gouvernement a initié des réformes en vue d'améliorer le recouvrement de l'impôt et réduire la corruption. À cet effet, la digitalisation du paiement des impôts, notamment l'impôt foncier et l'impôt synthétique, a été adoptée en février 2018.

Dans le cadre du développement du secteur bancaire et financier, les réformes ont permis de réaliser des progrès en matière d'accessibilité à travers une amélioration de l'environnement concurrentiel et un meilleur partage de l'information grâce à la création et l'opérationnalisation du Bureau d'Information sur le Crédit (BIC). En effet, le crédit bancaire accordé au secteur privé a augmenté, passant de 19,1% du PIB en 2014 à 21,3% du PIB en 2021 (Banque mondiale, 2022).

Dans un effort de mobilisation de l'épargne nationale, il a été mis en place la Caisse des Dépôts et de Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI). La loi portant sur sa création, son organisation et son fonctionnement a été promulguée. La CDC-CI est opérationnelle depuis 2019.

Au niveau de la microfinance, le gouvernement a initié un certain nombre de réformes pour redynamiser le secteur. Il comptabilise 51 Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) agréés, dont quatre (04) unions coopératives, 30 coopératives unitaires et 17 sociétés anonymes. L'ensemble de ces structures totalise environ 308 agences réparties sur l'ensemble du territoire avec plus de 1,3 million de clients bénéficiaires en 2017.

Quelques actions et réalisations en faveur du secteur privé dues au cadre de collaboration entre le secteur privé et l'État.

En 2023, le CEPICI a enregistré la création de 25 429 entreprises, marquant une nette augmentation par rapport aux 18 314 entreprises créées en 2022 et aux 12 034 enregistrées en 2021. Cette tendance positive témoigne des efforts déployés pour stimuler l'entrepreneuriat et dynamiser l'économie ivoirienne.

Parallèlement, des initiatives de développement ont été mises en œuvre pour renforcer l'infrastructure et stimuler l'activité économique dans différentes régions du pays. Les zones industrielles de Bondoukou,

Korhogo et Séguéla ont ainsi été réaménagées, tandis que 732 kilomètres de routes rurales ont été réhabilités, facilitant ainsi la connectivité et le développement des zones périphériques.

De plus, 40 projets industriels ont été inaugurés, avec la perspective de créer plus de 2 670 emplois directs, ce qui contribue à la réduction du chômage et à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Pour soutenir le développement des petites et moyennes entreprises (PME), une réforme de l'écosystème a été entreprise. Le programme PEPITE a été lancé pour accompagner les entreprises à fort potentiel d'exportation dans les chaînes de valeur stratégiques, ainsi que celles ayant un fort impact domestique. L'opérationnalisation du Guichet Unique de Développement des PME (GUD-PME) vise à faciliter l'accès au financement, renforçant ainsi le soutien aux entreprises émergentes.

De plus, des mesures ont été prises pour promouvoir l'inclusion économique et l'autonomisation des femmes entrepreneures. Le recensement de 26 000 entrepreneurs, ainsi que l'acquisition de matériel de production, ont contribué à renforcer le tissu économique local. De plus, 112 femmes exportatrices ont été accompagnées sur les marchés internationaux, renforçant ainsi leur rôle dans le commerce international.

Pour améliorer le climat des affaires, des mesures ont été prises pour réduire les délais de paiement des factures, avec une diminution effective de 30 jours pour les factures de moins de 100 millions FCFA. L'opérationnalisation de l'appliquet E-fournisseur permet désormais un suivi en ligne des factures, améliorant ainsi la transparence et l'efficacité des transactions commerciales.

Enfin, le lancement du système digitalisé de contrôle fiscal vise à garantir la transparence et la neutralité des contrôles, renforçant ainsi la confiance des acteurs économiques et favorisant un environnement commercial sain et équitable. Dans l'ensemble, ces initiatives témoignent des efforts conjoints du gouvernement et du secteur privé pour promouvoir le développement économique et social en Côte d'Ivoire. En continuant de renforcer les cadres de collaboration et en s'adaptant aux défis et opportunités, le pays est bien positionné pour réaliser son potentiel et offrir un avenir radieux, caractérisé par une croissance économique soutenue et inclusive, au bénéfice de sa population et de la région dans son ensemble.

DGE/DPCEI/SCD

SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE LA CÔTE D'IVOIRE À FIN DÉCEMBRE 2023

Le taux de croissance du PIB est attendu à 6,5% en 2023 contre 6,2% en 2022

Au niveau national, en dépit du contexte sous régional et international difficile en 2023, l'activité économique nationale a bénéficié de la poursuite de l'exécution du Plan National de Développement (PND 2021-2025) et de la mise en œuvre de réformes pour maintenir la solidité du cadre macroéconomique, (de l'accélération et la finalisation des infrastructures prévues pour l'accueil de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) en janvier et février 2024, et de l'amélioration des termes de l'échange. Ainsi, le taux de croissance du PIB est attendu à 6,5% en 2023 après 6,2% en 2022.

Au niveau de l'offre, le secteur primaire a connu une baisse de 4,1% contre une hausse de 4,3% en 2022 en relation avec la régression de l'agriculture d'exportation (-11,8%) en dépit de la croissance de l'agriculture vivrière (+8,5%). Le secteur secondaire a progressé de 10,3% en 2023 après la hausse de 8,1% en 2022 en lien avec la hausse de l'ensemble de ses composantes, notamment les BTP (+8,6%), l'énergie (+19,8%), les industries agroalimentaires (+7,6). Le secteur tertiaire est ressorti à 8,4% en 2023 après la hausse de 6,3% en 2022 grâce à la hausse des transports (+9,3%), des télécommunications (+8,7%), du commerce (+7,4%) et des autres services (+8,6%).

S'agissant de la demande, la croissance a été tirée par le dynamisme des investissements (+9,3% après +13,9% en 2022) et l'affermissement de la consommation finale (+4,5% contre +5,3% en 2022).

Le taux d'inflation est ressorti à 4,4%, en deçà du niveau de 5,2% enregistré en 2022, mais au-dessus du maximum de 3% de la norme communautaire de l'UEMOA. Cette hausse provient de l'augmentation des prix des produits comestibles de 6,3% et de ceux des produits non comestibles de 3,4%.

Finances publiques

L'analyse des finances publiques à fin décembre 2023 a été marquée par une hausse aussi bien des recettes totales et dons (+1 086,8 milliards ; +16,3%) que des dépenses totales et prêts nets mais dans une moindre mesure (+613,0 milliards ; +6,3%) par rapport à 2022. Le solde budgétaire global enregistre un déficit de 2 508,1 milliards (5,2% du PIB nominal, après un déficit de 2 982,0 milliards (6,8% du PIB nominal) un an plus tôt. L'encours de la dette publique à fin décembre 2023 (hors C2D et PCD) ressort à 27 876,5 milliards (58,2% du PIB nominal) dont 10 626,3 milliards de dette

intérieure et 17 250,2 milliards de dette extérieure.

Echanges extérieurs de marchandises

Les échanges extérieurs de marchandises en commerce spécial et hors biens exceptionnels ont enregistré une progression des exportations en valeur de 9,2% et une



La croissance a été tirée par le dynamisme des investissements (+9,3% après +13,9% en 2022) et l'affermissement de la consommation finale (+4,5% contre +5,3% en 2022).

hausse modérée des importations en valeur de 0,3%. Ainsi, il ressort un solde commercial excédentaire de 66,1 milliards contre un déficit de 826,6 milliards un an plus tôt. Par ailleurs, le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré, passant de 92,4% en 2022 à 100,6% en 2023. Concernant les termes de l'échange (hors biens exceptionnels), ils se sont bonifiés de 9,2%.

A fin décembre 2023, la masse monétaire au sens large (M2) a enregistré une augmentation de 3,3% (+561,4 milliards contre +1 391,2 milliards en 2022 soit 9,0%) en glissement annuel pour s'afficher à 17 440,1 milliards. Ce ralentissement du rythme de progression résulte de l'effet conjugué d'un accroissement des encours de créances intérieures (+12,5% ; +1 961,7 milliards) et d'un repli des actifs extérieurs nets (-32,2% ; -1 251,7 milliards) en lien avec la hausse mondiale des prix et l'alourdissement de la facture des importations.

Evolution des indicateurs macroéconomiques

En 2023, la quasi-totalité des principaux indicateurs macroéconomiques s'améliorerait par rapport à l'année 2022. Ainsi : le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal s'établirait à -5,2% contre -6,8% en 2022 ; le taux d'inflation annuel moyen s'établirait à 4,4% contre 5,2% en 2022 ; le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal ressortirait à 58,1% contre 56,7% en 2022 ; le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales ressortirait à 34,5% contre 35,7% en 2022 ; le taux de pression fiscale ressortirait à 13,6% contre 12,8% en 2022.

Ph. DR



ANALYSE DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS DE LA CÔTE D'IVOIRE

1^{ER} TRIMESTRE 2024



Ph. DR

Selon l'Umoa-Titres, pour l'année 2024, les besoins en financement des Etats s'élèvent à 9 447 milliards de FCFA, soit 7 131 milliards de FCFA par voie d'adjudication et 2 316 milliards de FCFA par syndication.

Le marché régional des titres publics demeure le principal instrument de financement privilégié par les États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) pour la mobilisation de capitaux en vue de soutenir leurs programmes d'investissement budgétaires. Selon la Directrice de l'Umoa-Titres, Mme Oulimata Ndiaye Diassé, pour l'année 2024, les besoins en financement d'Umoa-Titres, à la faveur des Etats s'élèvent à neuf mille quatre cent quarante-sept (9 447) milliards de FCFA, soit sept mille cent trente et un (7 131) milliards de FCFA par voie d'adjudication et deux mille trois cent seize (2 316) milliards de FCFA par syndication. Cette somme s'apprécie de plus de deux mille cinq cents (2 500) milliards de FCFA par rapport à l'année 2023 dans un contexte où le montant mobilisé était de sept mille cent quatre-vent-quatorze (7 194) milliards de FCFA sur un objectif de sept mille quatre cent vingt-neuf (7 429) milliards de FCFA, en 150 émissions à travers 412 instruments et un montant moyen par émission de quarante-cinq (45) milliards de FCFA.

Au cours du premier trimestre 2024 allant du mardi 20 janvier au vendredi 29 mars, les émissions sur le marché des titres publics au sein de l'UEMOA ont débuté de manière encourageante, affichant une dynamique

positive. En effet, durant cette période, ce sont tous les pays de l'union à l'exception du Niger qui ont réalisé des émissions d'une valeur totale de mille cinq cent quatre-vingt-dix (1 580) milliards de FCFA, avec un taux de rendement moyen de 7,53%. De ce fait, cent dix-neuf titres (119) ont été émis par rapport au trimestre précédent soit une hausse de 101,7%. Ces émissions ont été structurées avec des échéances à court terme (Bons Assimilables du Trésor (BAT) de 03, 04, 06, 10, 11 et 12 mois) ainsi qu'à moyen et long terme (Obligations Assimilables du Trésor (OAT) de 14 et 23 mois, et 03, 05 et 10 ans), réparties comme suit soixante-dix (70) en BAT et quarante-neuf (49) en OAT.

Cette évolution est caractérisée par la dynamique baissière du taux d'inflation, l'amélioration des comptes extérieurs et la bonne croissance économique de l'Union. En effet, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a pris la décision de maintenir ses taux directeurs à leur niveau actuel de 3,5% lors de sa première session de l'année tenue le mercredi 06 mars 2024.

Situation du marché des titres publics au sein de l'UEMOA

Le montant total mobilisé au sein de l'UEMOA est passé

de 7 194,42 milliards de FCFA au 29 décembre 2023 à 1 590,82 milliards de FCFA au 29 mars 2024. Le montant total remboursé au 29 décembre 2023 est de 5 530,04 milliards de FCFA avec un taux de recouvrement de +34,02% tandis que le montant total remboursé au 29 mars 2024 est de 1 287,85 milliards de FCFA avec un taux de recouvrement de +31,33%.

Durant le premier trimestre 2024, les BAT et les OAT mobilisés sont respectivement de 1 121,37 milliards de FCFA et 469,45 milliards de FCFA. Au 29 mars 2024, les BAT ont connu une hausse de 56,74%, tandis que les OAT ont connu une baisse de 5,65%.

Au titre des encours de la dette par adjudication de la zone UEMOA, la Côte d'Ivoire est le pays de l'union qui a l'encours le plus élevé, avec 26% de l'encours de la dette de l'union avec un montant total de 3 953,06 milliards de FCFA. La Guinée Bissau enregistre quant à elle, l'encours le moins élevé avec un montant de 343,08 milliards de FCFA.

Évolution des montants mobilisés au sein de l'UMOA

Au sein de l'UEMOA, les montants mobilisés durant le premier trimestre 2024 ont connu une baisse de 13,1% par rapport au quatrième trimestre 2023 passant de 755,95 milliards de FCFA à 656,91 milliards de FCFA. (Cf : annexe 1). A l'opposé, les montants remboursés ont connu une baisse de 64,4%, en glissement trimestriel. Ils sont passés de 1 423,99 milliards de FCFA, le vendredi 29 décembre 2023 à 507,57 milliards de FCFA au vendredi 29 mars 2024. La durée de vie moyenne des montants levés est passée de 1,52 ans à 1,86 ans, soit une hausse de 22,4%.

Situation du marché des titres publics de la Côte d'Ivoire

Au cours l'année 2024, la Côte d'Ivoire ambitionne de mobiliser une enveloppe de 3 178,1 milliards de FCFA sur le marché financier régional, soit 1 808,1 milliards de FCFA sur le marché des titres publics et 1 370 milliards de FCFA sur le marché financier régional obligataire.

Au registre des montants mobilisés, la Côte d'Ivoire a mobilisé du lundi 02 janvier 2024 au vendredi 29 mars 2024, en BAT, 521,25 milliards de FCFA et en OAT, 153,3 milliards de FCFA, soit un total de 674,55 milliards de FCFA. Durant le premier trimestre 2024, le montant total remboursé est de 486,93 milliards de FCFA. En effet, durant le mois de janvier 2024, la Côte d'Ivoire a mobilisé au total 162,28 milliards de FCFA dont 122,45 milliards de FCFA en BAT et 39,82 milliards de FCFA



Au cours l'année 2024, la Côte d'Ivoire ambitionne de mobiliser une enveloppe de 3 178,1 milliards de FCFA sur le marché financier régional.

en OAT et a remboursé 135,62 milliards de FCFA. Concernant le mois de février 2024, le montant total mobilisé est de 188,54 milliards de FCFA soit 166,68 milliards de FCFA en BAT et 21,86 milliards de FCFA en OAT et le montant remboursé est de 151,41 milliards de FCFA. Tandis qu'en mars 2024, pour un total 323,73 milliards de FCFA soit 232,12 milliards de FCFA en BAT et 91,62 milliards de FCFA en OAT (Cf. annexe 2), la Côte d'Ivoire a remboursé 486,93 milliards de FCFA.

Récapitulatif des émissions réalisées de la Côte d'Ivoire durant le quatrième trimestre 2023

La Côte d'Ivoire a émis trente-quatre (34) titres publics dont vingt-deux (22) BAT et douze (12) OAT avec un taux de rendement moyen de 6,74%, (Cf. annexe 3) répartis comme suit :

- janvier 2024 : huit (08) titres publics dont sept (07) BAT et un (01) OAT ;
- février 2024 : douze (12) titres publics dont sept (07) BAT et cinq (05) OAT ;
- mars 2024 : quatorze (14) titres publics dont huit (08) BAT et six (06) OAT.

DGE/DESDP/SCD

Décryptage

LIBRE-ÉCHANGE / AFREXIMBANK

Plongée dans le système panafricain de paiement et de règlement

Le 28 septembre 2021, l'Afreximbank, en collaboration avec le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), a officiellement mis le système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS) à la disposition des entreprises africaines exerçant leurs activités sur le continent. Cela fait suite à une phase pilote réussie dans les pays de la zone monétaire ouest-africaine (ZMAO - Nigéria, Ghana, Libéria, Sierra Leone, Gambie et Guinée (Conakry).

La ZLECAf vise à rassembler les 54 pays africains pour commercer dans le cadre d'un marché unique avec des tarifs libéralisés et l'élimination des barrières non tarifaires au commerce transfrontalier. Cependant, l'un des problèmes qui a longtemps entravé le commerce intra-africain a été la dépendance à l'égard de monnaies tierces - le dollar américain, l'euro et la livre sterling pour la compensation et le règlement des paiements et des transactions transfrontalières, ce qui conduit à son tour à des coûts élevés et des délais de transaction longs. Actuellement, 42 monnaies sont dépensées sur le continent et seules quelques-unes de ces monnaies ont une valeur en dehors des pays où elles ont cours légal. Cette situation a persisté en raison de la nature faible et volatile de ces monnaies légales.

Avant le PAPSS, un acheteur en Côte d'Ivoire qui a l'intention d'acheter des marchandises à un vendeur au Nigéria sera tenu de payer le vendeur dans une troisième devise extérieure au continent - soit le dollar américain, l'euro ou la livre sterling, et de payer les frais supplémentaires pour faire traiter la somme convenue et l'envoyer au vendeur au Nigéria et devoir attendre plusieurs jours pour que les transactions soient réglées. Outre les contraintes de temps, le processus de conversion des devises augmente le coût des affaires et, en réalité, l'argent doit quitter l'Afrique avant d'être renvoyé au Nigéria. Cela a été le cas jusqu'à l'introduction du PAPSS. Ce dernier a été conceptualisé comme un outil pour résoudre ce problème en réduisant considérablement les contraintes rencontrées dans les paiements commerciaux régionaux africains.

Avec l'opérationnalisation du PAPSS, la même entreprise ne paierait les marchandises qu'en francs CFA de l'UEMOA, tandis que le vendeur recevrait du naira du Nigéria. Le PAPSS sert d'agent de compensation, de traitement et de règlement dans la transaction. En fin



La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et...

de compte, cela signifie que seul le déficit entre les deux pays sera réglé en utilisant le dollar américain, soit l'euro soit la livre sterling. Qu'il s'agisse de faire des achats, de transférer de l'argent, de payer des salaires, de négocier des actions ou d'effectuer des transactions commerciales de grande valeur, le PAPSS fournit en temps réel une réponse fiable et rentable pour les paiements instantanés. Il permet une circulation efficace et sécurisée de l'argent à travers les frontières africaines, minimisant ainsi les risques et contribuant à l'intégration financière entre les régions.

Le PAPSS fonctionne selon un processus par lequel un commerçant ou une entreprise émet une instruction de paiement à sa banque locale ou à son prestataire de services de paiement, puis la banque ou le prestataire de services de paiement envoie les instructions au PAPSS. Après quoi, le PAPSS valide l'instruction de paiement et, une fois la validation réussie, le système transmettra l'instruction à la banque ou au prestataire de services de paiement du bénéficiaire. La banque bénéficiaire ou le prestataire de services de paiement versera ensuite les fonds transférés, en monnaie locale, au bénéficiaire. Il s'agit de l'un des cinq instruments supplémentaires qui soutiendront l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), les autres étant :

- Les règles d'origine, qui garantiraient que les produits commercialisés sur le marché africain



Ph. DR

...la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) suivent avec beaucoup d'intérêt la vulgarisation du système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS).

proviennent du continent afin de pouvoir bénéficier de préférences tarifaires ;

- Un portail en ligne pour les négociations tarifaires, destiné à faciliter les discussions en cours entre les Etats, les unions douanières et les autres groupements économiques régionaux sur la libéralisation tarifaire ;
- Un mécanisme en ligne pour la surveillance, la déclaration et l'élimination des barrières non tarifaires (NTB) ; et
- L'Observatoire africain du commerce, qui fournira aux parties prenantes des données commerciales à jour et fiables, ainsi que des informations sur les exportateurs et importateurs des pays africains.

Selon le président d'Afreximbank, Benedict Oramah, le PAPSS a été conçu pour domestiquer les paiements intrarégionaux permettant ainsi au continent d'économiser plus de 5 milliards de dollars américains en coûts de transaction de paiement par an, et de formaliser une proportion importante des 50 milliards de dollars de commerce informel intra-africain., et surtout contribuer à dynamiser le commerce intra-africain.

Pour faciliter les paiements instantanés à travers les frontières africaines en monnaie locale, le PAPSS soutiendra trois processus principaux, à savoir :

- Paiement instantané : les participants n'auront plus besoin de convertir les monnaies locales en devises fortes. Les contrôles de conformité, juridiques et de sanctions sont effectués instantanément dans le système en 120 secondes ;
- Préfinancement : par lequel PAPSS garantit la disponibilité des fonds pour terminer la transaction de l'initiateur avant d'effectuer le mouvement des débits et des crédits entre les comptes des participants ;
- Règlement net : par lequel le PAPSS détermine la position nette en monnaie locale pour toutes les banques centrales participantes à la fin de chaque journée.

Forts du succès enregistré lors de la phase pilote dans les pays de la Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), l'Afreximbank et son PAPSS sont désormais engagés dans des discussions avancées avec d'autres institutions nationales et régionales pour tirer parti de ce succès et étendre rapidement les services à l'échelle du continent. Afreximbank fournit des garanties de règlement sur le système de paiement et des facilités de découvert à tous les agents de règlement.

Pour accélérer l'expansion et garantir le caractère définitif du règlement, Afreximbank a approuvé 500 millions de dollars américains pour soutenir la compensation et le règlement dans les pays de la zone monétaire de

l'Afrique de l'Ouest (ZMAO). On estime que 3 milliards de dollars supplémentaires seront mis à disposition pour soutenir la mise en oeuvre des systèmes à l'échelle du continent.

Bien qu'en réalité, il ne soit peut-être pas possible d'éliminer complètement le dollar américain, l'euro ou la livre sterling du règlement des transactions en Afrique, le PAPSS est un outil innovant qui peut considérablement réduire cette tendance. Le commerce avec des pays extérieurs au continent pour les composants nécessaires et d'autres articles se fera toujours en devises tierces, mais le PAPSS aidera essentiellement les entreprises à économiser le coût des relations commerciales avec leurs homologues sur le continent, ce qui signifie que les transactions en devises tierces ne seront requises que pour les transactions impliquant des entreprises, de l'extérieur du continent. A l'avenir, beaucoup de travail sera nécessaire pour faire connaître le PAPSS et la manière dont les entreprises peuvent également en bénéficier dans la mise en oeuvre de la ZLECAf.

Alors que nous annonçons ce système de paiement innovant, nous devons veiller à ce qu'il fonctionne pour tout le monde et à notre plein bénéfice et que l'Afrique prenne la place qui lui revient dans le concert des nations.

- de leur population, reconnaissant que le capital humain est essentiel pour stimuler l'innovation et la productivité.
- Adoption rapide du savoir-faire et de la technologie : Ces pays ont démontré une grande capacité à absorber rapidement les connaissances et les technologies provenant du reste du monde, les adaptant à leurs propres besoins et contexte économique.
- Libéralisation des marchés : Ils ont entrepris des réformes visant à libéraliser leurs marchés, créant ainsi un environnement favorable à la

transformation structurelle de leurs économies, en passant d'une économie principalement agricole à une économie industrielle dynamique.

- Mobilité sur le marché du travail : Ces pays ont favorisé une mobilité élevée sur le marché du travail, permettant une allocation efficace de la main-d'œuvre vers les industries émergentes, favorisant ainsi la création d'emplois et la croissance économique.
- Ouverture aux marchés mondiaux : Ils ont adopté une orientation tournée vers l'extérieur en favorisant l'ouverture sur les marchés mondiaux et en stimulant les exportations, ce qui leur a permis de bénéficier des opportunités offertes par le commerce international.
- Maintien d'un taux de change compétitif : Ces pays ont maintenu un taux de change compétitif pour promouvoir leurs exportations et favoriser une croissance économique solide.
- Ouverture prudente du compte en capital : Ils ont procédé à une ouverture graduelle du compte en capital, en fonction de la diversification de leur économie, de la maturité de leurs marchés financiers et de la solidité de leurs institutions financières.
- Développement concurrentiel du secteur financier : Ils ont encouragé le développement d'un secteur financier solide et concurrentiel, qui a joué un rôle clé dans la mobilisation de l'épargne, la diversification des risques et le financement de l'investissement productif.

Ces caractéristiques économiques communes ont servi de fondations solides pour la croissance soutenue de ces pays sur une longue période, faisant d'eux des exemples de succès économique à étudier.

DGE / SCD



RÉGULATION ÉCONOMIQUE DANS UN SYSTÈME LIBÉRAL Sens et justifications



Dans le secteur des télécoms et des TIC, l'État Ivoirien a confié la mission de régulation à l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI)...

Dans les économies de marché bien souvent caractérisées par des processus de libéralisations devenus inéluctables, la régulation des secteurs d'activités anciennement monopolistiques, dans l'optique de préserver les finalités d'intérêt général, est d'une importance fondamentale pour les pouvoirs publics. Ces secteurs économiques régulés ou à réguler sont classiquement la banque, la finance, l'assurance, le médicament, les télécommunications, l'audiovisuel, les énergies, les transports, le système de récépissés d'entreposage, etc.

L'interventionnisme étatique dans ces champs d'activité économique n'est nullement une atteinte au principe de la liberté de commerce et d'industrie. Il s'agit pour l'État, par ce biais, de veiller à l'équilibre des rapports de force, d'imposer des limites dans l'exercice de certains pouvoirs, de garantir la stabilité du marché, d'amoinrir les risques de déséquilibres, de déficits et surtout de prévenir les situations où la concurrence pourrait être mise à mal, assurer la protection du consommateur en lui accordant le choix.

En Côte d'Ivoire, l'État a mis en place des dispositifs de régulation sectorielle dans un certain nombre de secteurs économiques (télécommunications, les marchés publics, les médicaments, les jeux en ligne, les transports, l'électricité, etc.) dont certains seront présentés dans le présent article, notamment l'Autorité

de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) et l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).

La régulation des secteurs des télécoms et des marchés publics

Les objectifs de l'ARTCI

Créée en 2012 aux termes de l'Ordonnance n°2012-293 du 21 mars 2012 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication sous la forme d'une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, l'ARTCI exprime la volonté de l'État ivoirien d'encadrer les conduites des intervenants sur le marché des télécommunications.

Suivant l'article 72 de l'ordonnance précitée, « l'ARTCI est chargée d'assurer la fonction de régulation pour le compte de l'État. A ce titre, elle a pour missions (entre autres) de faire appliquer les lois et les règlements régissant le secteur des Télécommunications/TIC ; (...); **de réguler la concurrence en collaboration avec les autorités en charge de la concurrence; de contrôler le respect des obligations des opérateurs et fournisseurs de services ; de délivrer des autorisations générales ; de connaître et régler en premier ressort les litiges du secteur ; de développer une concurrence effective ; tenant le**

plus grand compte de la neutralité technologie». Cette disposition reprend les pouvoirs traditionnellement reconnus à un régulateur.

Dans la présentation du cadre institutionnel des Télécommunications/TIC, il importe de souligner le rôle majeur de l'Etat. Il a notamment pour missions de garantir l'indépendance de l'ARTCI vis-à-vis du pouvoir politique et de toutes les organisations assurant la fourniture de réseaux ou de toute organisation intervenant dans le secteur ; d'assurer la séparation des fonctions de réglementation, de régulation des activités du secteur des Télécommunications/TIC et d'exploitation des réseaux ou de fournitures de services Télécommunications/TIC.

Les objectifs de la régulation de l'ANRMP

Le marché public se définit comme un « *contrat écrit, conclu à titre onéreux par une autorité contractante pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de service.* ». Il est au cœur de la dépense publique du fait du caractère manifestement énorme des ressources qu'il met en jeu. D'où la nécessité de sa régulation par un organe dédié, en l'occurrence, l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics.

L'organe de régulation des marchés publics qui est créé par l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 est une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est institutionnellement à la Présidence de République. L'ANRMP a pour mission de veiller à l'application des principes de bonne gouvernance, notamment par la mise en œuvre des moyens préventifs permettant de lutter contre la fraude et la corruption dans les marchés publics et les contrats de partenariats public-privé (précisons que ce type de marché public ne figure pas dans l'Ordonnance de 2019).

Les méthodes de la régulation de l'ARTCI et l'ANRMP

Concernant les méthodes de l'ARTCI, il faut dire que ce régulateur sectoriel développe une approche participative par le truchement d'un mécanisme de consultation des acteurs du secteur avant toute décision importante.

L'ARTCI met en œuvre également une communication efficace et transparente avec les opérateurs et les fournisseurs de services, l'Etat, les milieux économiques et les consommateurs. Elle publie, en outre, les principales statistiques par semestre et un rapport d'activités chaque année.

Les méthodes de l'ANRMP consistent dans la production et la diffusion de documents standard de gestion des procédures de la commande publique. La contribution à la promotion d'un environnement transparent favorable au jeu de la concurrence et au développement des entreprises et des compétences nationales stables et performantes en matière de commande publique constitue également un moyen d'action de l'ANRMP. N'oublions pas enfin de signaler que l'ANRMP travaille également à établir et à assurer le suivi de la coopération avec les organismes internationaux agissant dans le domaine de la commande publique.

Les autres régulateurs sectoriels et l'autorité transversale de régulation

Parmi ces dispositifs de régulation sectoriels, on pourrait citer de manière non exhaustive l'Autorité de Régulation du Transport Intérieur (ARTI) dans le Secteur du Transport, l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI), l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP) dans le domaine du médicament, l'Autorité de Régulation du Système de Récépissés d'entreposage (ARRE), etc.

Toutes ces autorités sectorielles de régulation ont le même statut juridique, les mêmes objectifs et dotées de pouvoirs analogues dans le secteur régulé. Il faut aussi préciser que les régulateurs veillent à ce que les finalités qui ne sont pas en principe directement ni spontanément prises en considération par les opérateurs économiques, qui constituent des "externalités" dont l'insertion par les entreprises à leur politique d'offre et de développement doit, le cas échéant, faire l'objet de la part des pouvoirs



Ph. DR

... dans le secteur des marchés publics, la mission a été confiée à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).

publics d'incitation ou mêmes obligations légales ou réglementaires.



La régulation des secteurs des assurances, des marchés financiers, des établissements financiers et de crédits, de la banque est assurée par le ministère du Budget et des Finances à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique, l'Autorité des Marchés Financiers (ex-CREPMF), la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

L'autorité transversale de régulation

Parlant de l'autorité transversale de régulation, il convient de faire remarquer qu'en plus des régulateurs sectoriels, la tâche de régulation peut être confiée à une autorité transversale de régulation, en l'occurrence, la Commission de la Concurrence qui est chargée de réguler l'ensemble de l'activité économique en luttant contre les pratiques anticoncurrentielles (ententes illicites, abus de position dominante, les prix prédateurs etc. Cette Commission, il faut le rappeler exerce ses compétences en collaboration avec les régulateurs sectoriels.

La volonté des pouvoirs publics nationaux et supranationaux de maintenir la stabilité du marché, un

équilibre dans les rapports de force entre opérateurs économiques concurrents d'un même secteur, ainsi celle de favoriser le respect des obligations d'intérêt général, la protection du consommateur et l'égalité formelle de traitement de ces opérateurs dans des secteurs désormais ouverts à la concurrence constitue en définitive la raison d'être des organes de régulation. L'efficacité économique que l'on vise ne saurait devenir réalité que si le régulateur jouit réellement dans son périmètre d'intervention d'une double indépendance : indépendance à l'égard du pouvoir politique et indépendance à l'égard des opérateurs régulés. Ajoutons, enfin, que la spécialisation des connaissances et la continuité de la surveillance des opérateurs constituent également pour le régulateur des conditions essentielles à remplir dans la perspective du succès.

SCD/SAJRE

EX-MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Les 2^e et 3^e meilleurs agents célébrés, plusieurs autres distingués dans l'ordre du mérite ivoirien



Le Directeur Général de l'Economie (au centre), Dr SAIN Oguié, a apporté son soutien à ses agents.

Crédit Photo: DGE

Une double cérémonie de célébration des meilleurs agents et de décoration dans l'ordre du mérite national a eu lieu, le 25 janvier 2024, au Plateau, à l'immeuble Sciam, en présence de l'actuel ministre des Finances et du Budget, Monsieur **Adama COULIBALY**.

Les lauréats classés 2^e et 3^e du Prix National d'Excellence, édition 2023, de l'ancien Ministère de l'Economie et des Finances ont été célébrés, le 25 janvier 2024, à l'immeuble Sciam, au Plateau, en présence des collègues, parents et amis. Cette cérémonie a été présidée par l'actuel ministre des Finances et du Budget, Monsieur **Adama COULIBALY**, qui était à la tête de ce Ministère jusqu'en octobre 2023. Lequel Ministère est aujourd'hui reparti entre le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement et celui des Finances et du Budget.

Madame **TRAORE née Koné Fatoumata**, assistante sociale et Monsieur **GUEI Otokoré Rodolphe Richard**, ingénieur informaticien, tous les deux, agents à la Direction Générale de l'Economie (DGE),

ont respectivement décroché les 2^e et 3^e Prix du meilleur agent pour le compte de cette administration. A la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), Monsieur **SOUMAHORO MEVANLY**, administrateur des services financiers, est reparti avec le 2^e Prix du meilleur agent et l'ingénieur des travaux statistiques, Monsieur **ASSIE Kouassi Samuel**, le 3^e Prix. Les quatre lauréats ont tous reçu, des mains de Monsieur **Adama COULIBALY**, un trophée, un diplôme et un chèque.

En 2023, c'est Monsieur **ABO Jean Claude Hadoram**, Administrateur des services financiers, à la DGE qui a décroché le 1^{er} prix du meilleur agent pour le compte de cette administration. A la DGTPC, la palme est revenue à Monsieur **DAGNOGO Ibrahim**, chef du service Dépense à la paierie régionale de la Mé. Le Prix National d'Excellence consacre l'engagement de l'Etat de Côte d'Ivoire à promouvoir une société d'excellence, à récompenser les concitoyens qui se sont illustrés remarquablement par leur savoir-faire et leur savoir-être tous les ans.

Plusieurs agents décorés dans l'ordre du mérite national

Ce sont 14 agents issus de l'ancien Ministère de l'Economie et des Finances qui ont également été distingués. Ils ont été décorés, au nom du Président de la République, SEM **Alassane OUATTARA**, lors de la célébration des 2^e et 3^e prix des meilleurs agents, dans l'ordre du mérite national par le Ministre **Adama COULIBALY**. Quatre agents de la DGE font partie des heureux récipiendaires. Il s'agit de Monsieur **SANSAN Hien**, Directeur Général Adjoint et de Madame **DIBY Kilimo Clémentine**, Directrice de la Promotion de la Coopération Economique Internationale (DPCEI). Ils ont été faits « officiers ». Quant à Mesdames **ADJEI Géneviève**, Conseillère technique du Directeur Général de l'Economie et **CROLEY née Kouadio Amino Colette**, cheffe du Service de la Communication et de la Documentation (SCD), elles ont été faites « chevaliers ».

DGE / SCD

CÉLÉBRATION DES MEILLEURS AGENTS ET DE DÉCORATION DANS L'ORDRE DU MÉRITE NATIONAL

Le 25 janvier 2024, une double cérémonie a eu lieu, au Plateau, à l'immeuble Sciam, en présence de Monsieur **Adama COULIBALY**, ancien Ministre de l'Economie et des Finances, aujourd'hui Ministre des Finances et du Budget.



Le Ministre des Finances et du Budget, Monsieur Adama COULIBALY (centre), a présidé l'évènement.



Le Directeur Général de l'Economie, Dr SAIN Oguié, a pris part à la cérémonie.



Monsieur SANSAN Hien, Directeur Général Adjoint de l'Economie...



.... et Madame DIBY Kilimo Clémentine, Directrice de la Promotion de la Coopération Economique Internationale (DPCEI), ont été faits officiers dans l'ordre du mérite national.



Mesdames ADJEL Gèneviève, Conseillère technique du Directeur Général de l'Economie...



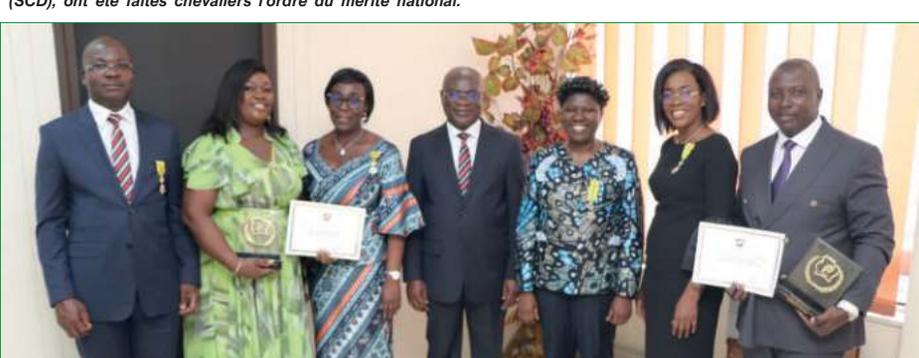
... et CROLEY née Kouadio Amino Colette, cheffe du Service de la Communication et de la Documentation (SCD), ont été faites chevaliers l'ordre du mérite national.



Madame TRAORE née Koné Fatoumata, assistante sociale ...



... et Monsieur GUEI Otokoré Rodolphe Richard, ingénieur informaticien, ont respectivement, décroché les 2^e et 3^e Prix du meilleur agent pour le compte de la Direction Générale de l'Economie (DGE).



Les récipiendaires et lauréats ont reçu le soutien du Directeur Général de l'Economie, Dr SAIN Oguié.



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET POLITIQUE QUALITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE

La Direction Générale de l'Économie (DGE) a pour missions essentielles de contribuer à définir, suivre et évaluer la politique économique et financière de l'État, suivre les questions d'intégration économique régionale et promouvoir la coopération économique.

La réalisation de ces missions tient compte de la nécessité de répondre de façon permanente et efficace aux besoins et attentes de ses parties intéressées. Pour ce faire, la DGE ambitionne, à travers son engagement à la démarche qualité, d'être une « **Administration moderne et performante au service du développement de la Côte d'Ivoire** ».

Cette vision s'articule autour de trois (03) axes majeurs :

- I. **Elaborer et piloter la politique économique de la Côte d'Ivoire ;**
- II. **Promouvoir les affaires économiques extérieures ;**
- III. **Poursuivre l'amélioration de la gouvernance et la modernisation de la DGE.**

Ces axes sont déclinés en sept (07) objectifs qualité énumérés ci-après :

1. **Renforcer les statistiques, les prévisions et les études économiques ;**
2. **Améliorer le suivi des politiques économiques et stratégies de développement ;**
3. **Promouvoir l'économie de la Côte d'Ivoire au plan national, régional et international ;**
4. **Renforcer la coopération économique régionale et sous régionale ;**
5. **Renforcer la coopération économique internationale ;**
6. **Renforcer le cadre institutionnel et les capacités opérationnelles ;**
7. **Créer un environnement de vie et de travail propice à l'épanouissement des agents.**

Pour l'atteinte de ces objectifs, je m'engage à fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de notre Système de Management de la Qualité (SMQ), à satisfaire aux exigences applicables et à améliorer en permanence son efficacité.

A cet effet, le Service en charge de la Qualité assure la coordination de la mise en œuvre du SMQ, veille à sa cohérence avec le Plan d'Actions Stratégiques et me rend compte de son fonctionnement.

L'évaluation de notre système qualité sera faite par des revues de processus, des revues de direction et des audits qui permettront de maintenir le dynamisme d'amélioration continue en vue d'apporter à nos parties intéressées le meilleur niveau de service.

L'expression du talent de chacun de nous est la meilleure garantie de réussite de notre démarche qualité. J'invite donc l'ensemble du personnel, en qui je place toute ma confiance, à s'approprier ces objectifs pour le succès de ce projet.

Fait à Abidjan, le **08 MAI 2019**



VERSION 00

6^{ème} étage de l'immeuble SCIAM - Plateau, Avenue Marchand

BP V 163 Abidjan - Côte d'Ivoire

+ 225 20 20 09 09 / 03

+ 225 20 22 54 36



— Au Cœur de l'Économie —

**Direction Générale de l'Économie (DGE),
sise au 6^e étage, immeuble SCIAM, Plateau.
Tél. : (225) 27 20 20 09 09 - Fax : (225) 27 20 22 54 36
Email: dgecom@dge.gouv.ci - www.dge.gouv.ci**